



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

**Quotes-parts 2014 de subventions du
Conseil Général affectées au financement
d'opérations cofinancées par le FSE**

Rapport n° CP/2014/663

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Ce présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'aménagement par voie d'avenant des conventions 2014 afin d'indiquer la part de la subvention affectée au cofinancement des opérations FSE. Ceci ne modifie en rien le montant des subventions départementales votées en faveur des associations concernées.

15 associations mobilisent une part de la subvention du Département en cofinancement d'opérations bénéficiant du FSE.

La commission permanente lors de ses réunions du 4 février 2013 et du 3 février 2014 a validé les subventions 2013 et 2014 accordées à ces associations et permis de verser une avance représentant 70 % du montant total des subventions votées.

A l'occasion du versement du solde de ces subventions à ces structures, il est nécessaire de procéder par voie d'avenant pour confirmer la part de la subvention départementale affectée à l'opération cofinancée par le FSE. Ces avenants constituent en effet une pièce justificative dans le cadre de la réglementation des crédits européens.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide que la part du financement du Département affectée aux opérations cofinancées par le FSE, est arrêtée par voie d'avenant ;

- autorise son président à signer les avenants aux conventions 2014 à intervenir entre le Département et les associations citées en annexe et selon les modèles joints.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL